

la Feuille de Route n°45

Mai 2005

117 - 198X

Éditée par l'Association **Maréchal Suchet, armée des Alpes**
(groupe de reconstitution 4^e/8^e Hussards - 4^e Gardes d'Honneur)
4 rue Trarieux 69003 Lyon

(Les anciens numéros sont disponibles contre 1 € & abonnement pour un an : 15 € à l'adresse ci-dessous)

associationsuchet@netcourrier.com

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63



SPECIAL MUSIQUE ET CHANSON MILITAIRE

MUSIQUE ET CHANSONS AUX TEMPS DU FASTE DES FRANÇAIS

Par Jérôme Croyet

Docteur en Histoire, archiviste adjoint aux Archives Départementales de l'Ain

La production musicale sous le Consulat et le 1er Empire est très abondante. A côté des marches militaires on trouve une profusion de messes, de Te Deums pour célébrer les victoires, d'opéras. Bien que grand amateur de musique, Napoléon confine celle-ci dans un rôle purement officiel et c'est ainsi que la plupart des œuvres qui nous sont parvenues ne sont que de la musique de circonstance : commémorative et militaires. Militairement, ce ne sera qu'en 1803 que David Bühl commencera à présenter ses nouvelles ordonnances : *Au Drapeau, La générale, Aux Champs, La Chamade, Le Ban, l'Assemblée, Le Réveil, La Diane, La Fricassée, l'Extinction des Feux, La Retraite, La Charge* et plusieurs rythmes de marches. Ces ordonnances rythment la vie militaire. En cavalerie, les commandements lancés par le trompette à la cavalerie sont *Le Boute-selle, Le Boute Charge, La Marche, l'Appel ou le Ban, La Retraite ou le Guet, La Soudaine, etc.* Outre les sonneries et batteries d'ordonnances, il existe tout un répertoire de musiques militaires utilisé lors de concerts ou de défilés, rassemblés dans des recueils destinés aux musiciens comme le *Magasin de Musique*, de germinal an II à 1825. Toutefois, les musiciens, compilent pour leur compte des morceaux. Ainsi, Chevillet, trompette au 8^e chasseurs, a possédé un recueil de musique de fantaisie, tous morceaux que j'ai choisis¹. Ces musiques se répartissent suivant trois grandes familles : ouvertures et symphonies, suites d'harmonie, pas et manœuvres. Les compositeurs les plus connus de cette période collaborent à l'élaboration de ce répertoire : Mathieu Frédéric Blasius, Simon Carel, François Devienne, Étienne Ozi, François Joseph Gossec, Nicolas Mehul, Louis Jadin, Henri Montan Berton ou Rodolphe Kreutzer. Les compositions de Xavier Lefèvre, François René, Michel Joseph Gebauer, qui ont endossé la tenue militaire, ou de Frédéric Duvernoy, célèbre corniste de l'époque, requièrent des orchestres d'harmonie. Ces musiques ne sont pas les seules partitions dont les chefs de musique disposent. Ils ont, dans leur sac de peau, des ouvertures d'opéra retranscrites pour l'occasion : *La Journée de Marathon* de Rodolphe Kreutzer, de celle d'*Iphigénie* de C.W. Gluck, de celle de *La Chasse du Jeune Henri* de Méhul - transcrite par H. Jadin, ou des airs à la mode tels ceux de *Sémiramis (Air des Africains)*, *Les Bayaères* de Julie Candeille, *Airs de Tarare* de Salieri, ceux d'*Oedipe à Colonne* de Sacchini ou ceux de *La Flûte Enchantée* de Mozart. Parfois, les orchestres exécutent des pots pourris, tel celui composé par Vanderhagen ou Beinet.



Dès la Révolution, le chant occupe une place essentielle dans la dynamique politique révolutionnaire : il est l'expression populaire² des idées et de la politique, car la chanson participe à l'événement puis le perpétue³. En effet, "dans la France des années 1780, tout événement public suscite...des chansons ; tout mouvement d'opinion s'exprime de cette façon. C'est le mode d'appropriation naturel de l'actualité par un public qui parfois ne sait pas bien lire ou ne peut pas acheter de livres"⁴. Dans n'importe quelle fête ou cérémonie publique ou privée, comme les réunions de comités de surveillance ou de sociétés populaires, le chant est présent. Si l'on chante allégrement la Marseillaise, le Chant du Départ et Veillons au salut de l'Empire, il arrive aussi que des militants révolutionnaires ou des citoyens se fassent auteurs compositeurs de chants, comme à la société populaire de Blâgé, le 3 novembre 1793. Toutefois, l'apanage du chant n'est pas que le fait des militants révolutionnaires. Il arrive que certaines chansons patriotiques soient brocardées par des opposants à la Révolution. Comme la vie civile, la vie militaire est également rythmée par les chants depuis l'Ancien Régime. Toutefois, la Révolution modifie leur mode de diffusion et leur contenu. Ces chants paraissent dans les journaux militaires ainsi que dans les almanachs et des publications tels *Le Petit chansonnier des armées pour l'An III de l'ère républicaine*. Jean Roch Coignet arrive en Italie en chantant *Cadet Rousselle ou Il Pleut Bergère*. L'écriture d'une chanson militaire, comme celle d'une chanson patriotique, n'est pas un domaine réservé. Les airs qui servent de support aux chansons militaires sont identiques à ceux qu'ont l'habitude de chanter les civils. Ainsi nous trouvons, outre *La Marseillaise*, l'air *Une femme de Province* (tiré de *Figaro*), *On va lui percer les flancs, Ah! De quel souvenir affreux* (tiré des *Vivandières*), *Veillons au salut de l'empire, Français laissez-vous flétrir, On doit soixante mille francs*. Les textes privilégient alors les descriptions des campagnes et des victoires, le quotidien du soldat, ses amours, jusqu'aux chansons à boire.

LA VIE A LA HUSSARDE

Jean Claude Chalon est né le 29 messidor an V à Lyon. Il s'engage volontairement comme trompette au 1^{er} régiment de hussards, le 11 décembre 1813. Ouvrier en soie demeurant 57 rue St Georges à Lyon, 1^{er} arrondissement. Il reçoit la médaille de Ste Hélène.

¹ Chevillet. *Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée*, 2005.

² Le 30 nivôse an II, un membre de la société des sans-culottes de Blâgé propose que deux fillettes qui ont châté lors de la séance le fesse de nouveaux loes de la fête de la prise de Toulon.

³ Le 18 brumaire an II, Couthon et Magnét, en mission à Ambert, font publier 4 000 livres d'une chanson politique faisant l'apologie du cuivre converti en monnaie.

⁴ DELON (Michel), LEVAYER (Paul-Edouard) : *Chansonnier révolutionnaire*. Gallimard, Paris, 1969. QUENIART (J.) : *Le chant, acteur de l'histoire*. Rennes, P.U.R., 1999.

MUSIQUES IMPERIALES

<p>BEETHOVEN (Ludwig van) Symphonie n°3 "Eroïque" Cette symphonie fut composée en 1803 en hommage à Bonaparte. Lorsque l'Empire fut proclamé, Beethoven, fou de rage, la rebaptisa "En souvenir d'un grand homme"</p> <p>BEETHOVEN (Ludwig van) La Victoire de Wellington ou la bataille de Vittoria* 3 marches militaires composées par Beethoven. Ecrite en 1813 cette pièce commémore la victoire de Wellington sur les troupes françaises à Vittoria.</p> <p>HAYDN (Joseph) Missa in Tempore Belli "Paukenmesse". Cette messe fut composée en 1796 durant la Première Campagne d'Italie</p> <p>HAYDN (Joseph) Missa in Angustiis dite "Messe de Nelson" Cette messe fut écrite en 1798 au moment de la bataille d'Aboukir</p>	<p>PAISIELLO (Giovanni) - LE SUEUR (Jean-François) Messe du Sacre. C'est l'intégrale de la Messe du Sacre, outre la messe elle-même composée par Paisiello, le CD reprend la Marche du Sacre (Le Sacre), le Te Deum (Paisiello) et deux motets (Le Sacre). Est enregistré en 1987, c'est la première mondiale. Alors qu'on la croyait perdue, cette messe fut retrouvée dans les greniers du Conservatoire de Paris.</p> <p>PAISIELLO (Giovanni) Musiques pour la chapelle de Napoléon Bonaparte. Ce sont 4 oeuvres sacrées de l'époque du Consulat : La Messe pour le 1er Consul (Noël 1802) et 3 motets</p> <p>PAGANINI (Nicolo) Sérénade Napoléon. Composée entre 1805 et 1809 cette souate pour violon et piano est dédiée à l'Empereur</p> <p>PAGANINI (Nicolo) Sonates pour violon et guitare dites de Lucques. Composées entre 1806 et 1809 à la Cour de Lucques (Elisa Bonaparte), certaines de ces sonates sont dédiées à Félix Baciocchi, le mari d'Elisa, et à la petite Princesse Napoléon.</p>
---	--

LA MUSIQUE MILITAIRE SOUS L'EMPIRE

Par

Thierry Vette, uniformologue

Il est important de différencier la musique régimentaire, des tambours ou trompettes qui sont des soldats (militaire). Les musiques régimentaires étaient composées d'hommes employés et rémunérés par le conseil d'administration des régiments ; ainsi plus le régiment avait ses caisses pleines, plus il avait une belle musique (entendez : nombreuse et luxueusement habillée). Ces hommes étaient appelés "gagistes" et touchaient la même solde qu'un soldat, ils ne devaient, théoriquement, pas excéder le nombre de 8, mais cela était rarement le cas. Lors des revues ou des entrées dans les villes, notamment les capitales étrangères, ils étaient placés en tête des régiments mais aux combats, ils étaient placés en retrait. Les tambours et trompettes ne sont pas considérés comme musiciens, ce sont des soldats à part entière



Dans l'infanterie chaque compagnie doit avoir deux tambours, deux trompettes pour la cavalerie. Ils ont pour rôle essentiel de transmettre les ordres et commandements sur le champ de bataille (la charge, la diane, la victoire est à nous... entre autre). Pour être plus visible des officiers ils ont généralement une tenue inversée (la couleur distinctive devient celle du fond de l'habit et réciproquement). L'emplacement des tambours et trompettes dans les régiments sont réglés par les ordonnances en vigueur, c'est à dire du 1^{er} août 1791 pour l'infanterie et de vendémiaire an XIII pour la cavalerie. En 1812, une rupture se joue dans l'uniforme des tambours et trompettes : depuis la révolution, l'armée avait tenté de faire disparaître les galons de livrée, mais l'Empereur va décidé en 1812 de régulariser une tenue avec une couleur unique (vert foncé) et un galon représentant une aigle et un "N". Les habit de ce type sont rarissimes, la tenue d'un trompette déserteur du 4^e cheveu-léger, retrouvée dans le plancher d'une auberge allemande nous présente la simplicité de ce modèle issu de la circulaire du 30 décembre 1811.

La Garde Impériale a quant à elle toujours eu un régime particulier, depuis la Garde du Directoire, Garde des Consuls puis enfin Impériale. Elle était en effet pourvue d'une quarantaine des meilleurs instrumentistes, habillés des plus beaux draps et des plus rutilantes dorures. Comme on le disait à l'époque de manière humoristique : "il vaut mieux faire prisonnier un tambour major, qu'un officier" richesse de l'uniforme oblige. Des partitions dédiées à la Garde et à un événement très particulier ont survécu et sont aujourd'hui reproduit par de très habiles groupes de reconstitutions (Branle bas des marins de la Garde, la marche des bonnets à poil, la marche des grenadiers à cheval, la marche de la Garde à Leipzig, la marche de la garde à Waterloo...). Certains de ces morceaux étaient l'oeuvre de compositeurs très en vue à l'époque tels que Gebauer, Buhl ou le turinois Cherubini.

LES MUSICIENS A L'ARMEE

Par Jérôme Croyet

Docteur en Histoire, archiviste adjoint aux Archives Départementales de l'Ain

La musique accompagne l'armée depuis très longtemps. Au XVI^e siècle, sa fonction se résume à l'escorte des soldats dans leurs déplacements ou dans les phases de combat. Ce sont de simples gagistes à la solde des colonels propriétaires des régiments. Avec le maréchal Maurice de Saxe, il existe désormais des musiciens ayant statut de militaires avec un rôle qu'utilitaire : ainsi le trompette, monté à cheval, sonne les marches, porte les messages, le timbalier scande les pas et le tambour transmet les mouvements aux troupes par une série de batteries. Progressivement, les sonneries d'ordonnances sont créées puis normalisées. Le 14 mai 1754, par ordre du ministre de Paulmy, le lieutenant Joseph Henri de Bombelles réunit sous les tambours de France et de Navarre aux Invalides, et les place sous les ordres du tambour major Jacques Bouroux afin qu'ils reçoivent tous la même instruction. A partir de 1764, les Gardes Françaises recrutent des cuivres et des instruments à anche pour former un corps à part de celui des fifres et des tambours. Ce corps de musique des Gardes Françaises, composé que de seize musiciens⁵, passe alors pour le meilleur en France. Cependant, à la fin du XVIII^e siècle, la musique militaire commence à prendre une place plus importante en cliquant l'exemple prussien. En 1788, les ordonnances royales précisent en quelles occasions sont sollicitées les musiques militaires et réglementent les sonneries et batteries d'ordonnances. Les armées révolutionnaires trouvent ainsi, pour les entraîner sur les champs de bataille, d'excellents éléments

⁵ Il est composé de hautbois, clarinettes, cors et bassons, avec les fifres et les tambours. La plupart d'entre eux sont étrangers, surtout Allemands

préparés par les dernières années de la monarchie. Suite au licenciement de la musique des Gardes Françaises en 1790, le capitaine d'état major Sarrette, aidé du compositeur Gossec, fonde, avec ces débris, la première école de musique destinée à fournir des instrumentistes pour les armées de la République et à participer aux grandes cérémonies organisées par les responsables politiques. Sous la Révolution, l'usage de musique militaire se répand dans beaucoup de corps : le 10 octobre 1792, le 5^e bataillon de volontaires de l'Ain « pris à sa solde la musique du régiment Royal-Liégeois qui venait d'être licencié dans les environs de Lyon ». De même, dans les villes, les Gardes Nationales se dotent d'une musique, souvent composée d'un tambour et d'un fifre⁹, prise en charge par la municipalité ou le conseil d'administration de la Garde Nationale. Tout au long de l'Empire, l'administration de la guerre veillera à ce que les musiques militaires soit bien instruites. Elles vont pour cela à l'école des Invalides ou de Versailles¹⁰.

Tambours et trompettes

En 1800, l'organisation des musiques varie selon les armes. Ainsi la Garde consulaire, compte donc 25 musiciens (2 flûtes, 5 premières clarinettes, 5 deuxièmes clarinettes, 4 bassons, 1 trompette, 4 cors, 1 serpent, 1 paire de cymbales, 1 grosse caisse et 1 tambour). Quant à la Garde montée, c'est à elle que revient l'honneur d'accueillir le timbalier. Mais la Garde n'est pas la seule à accueillir des musiciens. Les fantassins et les cavaliers possèdent également leur harmonie. L'infanterie de ligne se conforme à la circulaire du 11 thermidor an VII, qui représente un total de 56 tambours et 8 musiciens, 1 chef. Quant à l'infanterie légère, elle doit obéir à la loi du 23 fructidor an VII. Là aussi, la musique dépend de l'état-major et est composée de 7 musiciens, 1 chef et 56 tambours. La cavalerie ne déroge nullement aux règles précédentes. Que ce soient des corps de carabiniers, dragons, chasseurs à cheval ou hussards, tous possèdent un effectif de 6 musiciens, 1 chef et 1 trompette maître ainsi que 20 trompettes des escadrons, puisque les régiments alignent tous 5 escadrons de 2 compagnies « qui sonnent des fanfares comme une musique guerrière »¹¹. De fait, tout au long de l'Empire la réalité est différente et les effectifs des trompettes et tambours régimentaires ne sont pas souvent si réglés. Ainsi, au 19^e régiment de chasseurs à cheval, de l'an IV à l'an XIII, l'effectif des trompettes (comprenant le major) varie de 12, en l'an IV, à 15 en l'an XI et 20 en l'an XIII dont deux bénéficient d'une haute paye. Toutefois, leur équipement est très médiocre. En l'an XIII, sur 18 trompettes, un seul a un sabre et aucun n'a de pistolet. En l'an X, au 7^e bis et 9^e hussards, les effectifs de trompettes sont aussi bas : 14 au 7^e bis et 11 au 9^e, soit 8 et 11 hommes en moins que réglementairement. De même, dans l'infanterie, les effectifs sont assez réduits : en 1803, lors de la formation du 13^e de ligne, il manque 17 tambours, alors que lors de la création du 114^e de ligne en 1808, il en manque 3. Cela n'empêche pas les tambours et les trompettes d'assurer leurs rôles lors des combats, (à Marengo, lorsque le 9^e demi-brigade légère avance, « la Charge fut battue en même temps sur toute la ligne ; et cet élan qui se communique comme la flamme aux cœurs des braves, ajoute encore à l'ardeur qu'inspire la présence d'un chef qui tant de fois les a conduits à la victoire »), et de se couvrir de gloire : le 24 août 1796, un « tambour, armé de son sabre seul et de ses baguettes, ramena onze prisonniers » ou de payer cher leur singularité¹². Les musiciens, outre d'être des soldats sont des mélomanes qui aiment à faire partager leur passion. Ainsi fait le trompette Chevillet, seul ou avec la musique régimentaire du 8^e chasseurs : « souvent nous descendons tous dans une chaloupe et l'on nous promène au large dans le bassin où sont tous les bâtiments occupés par notre régiment que nous régalaons avec notre musique, ce qui amuse tout le monde - je grimpe dans les cordages avec ma trompette jusqu'à la cage de la hune du grand mât... alors je sonne des fanfares qui s'entendent de



toute la rade ; il s'en suit souvent que les trompettes qui sont sur d'autres bâtiments se font aussi entendre »¹³ écrit-il de Texel en 1805, où « je conserve toujours ma clarinette que je porte avec moi ; et si, quelques, en route ou au bivouac, il me prend fantaisie de jouer des airs de musique pour égayer mes camarades, je suis là » écrit-il en Italie en 1809.

Les musiques régimentaires

Dès le printemps 1806, la création de musiques régimentaires se répand dans l'armée française. Les colonels créés des musiques d'harmonie, en faisant venir un maître de musique, payé, et en choisissant dans le régiment des musiciens et en les complétant avec quelques musiciens gagistes. La musique figure en tête du régiment et arbore une tête visible, ce qui n'empêche pas les hommes du régiment y participant de tenir leur rang. Le nombre des musiciens varie d'un régiment à l'autre mais la place est bonne et permet de vivre convenablement et de toucher de substantielles gratifications : haute paye en plus de la paye ordinaire au 8^e chasseurs, suivant le talent de chacun.

En période de paix, ces musiques régimentaires régalaient les troupes de leur jeu, « La musique des deux régiments étrangers se réunissait souvent devant le bivouac du général, et exécutait des morceaux qui eussent excité la jalousie du plus fameux orchestre du monde. C'était aussi un lieu de rendez-vous pour tous les officiers de la division, qui projetaient les plus agréables parties de plaisir au retour de la campagne », il n'en est pas de même durant les périodes de guerres ou lors des combats. Ainsi, sur les champs de batailles les musiciens servaient à l'approvisionnement en munitions, puis après les combats, au ramassage des blessés. Il y a bien eu un essai de les faire jouer lors des phases d'attaques, pour « donner plus de cœur » aux troupes, mais ces musiques étaient par trop repérables, se faisaient déceler par l'artillerie ennemie.

Musiciens

De plus, l'opéris du musicien gagiste n'est pas formaté à la guerre. Si ce dernier se targue de parader dans son bel uniforme, il refuse le plus souvent dédaigneusement le combat arguant son état de gagiste ce qui le rend souvent antipathique aux soldats¹⁴ : « notre musique est tombée dans l'eau, c'est à dire a été réformée ; les gagistes ainsi que le maître de musique, n'étant point des soldats pour faire la guerre, ne voulurent pas passer le Rhin avec nous ; les uns désertèrent et les autres demandèrent leur congé »¹⁵. Pour le soldat suisse Sablon, les musiciens gagistes ne sont



⁹ Délibération de la municipalité de Châtillon sur Chalaronne, 27 juin 1789. A.D. Ain 5L.

¹⁰ Le 4 avril 1808, de Barbéaudeau, Berthier destitué Au ministre de la guerre, « j'envoie également 50 tambours et 20 trompettes. Il y a aux Invalides une école de tambours, et à Versailles une école de trompettes ; si ces écoles ne pouvaient envoyer ce nombre, qu'elles envoient ce qu'elles pourront. Vous pouvez charger ces enfants, avec leurs cotizes et leurs trompettes, sur trois ou quatre selouffères pour Bayonne ».

¹¹ CHEVILLET : Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée.

¹² SAINT-HILAIRE (Émile Marco de) : Histoire anecdotique, politique et militaire de la Garde impériale, Eugène PENAUD et Cie, Éditeurs, Paris, 1846.

¹³ Montés sur des chevaux blancs, les trompettes de cavalerie, lors des combats sont souvent formés en petit peloton au centre des régiments et forment « le principal but des canonniers ennemis », CHEVILLET : Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée, 2005.

¹⁴ CHEVILLET : Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée, 2005.

¹⁵ « le maître et les gagistes qui sont des messieurs assez délicats...ne peuvent pas s'accommoder au charivari de l'équipage », CHEVILLET : Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée.

¹⁶ CHEVILLET : Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée, 2005.

que des « corbeaux (qui) ... n'aiment pas la poudre, ils la fuyent donc à toute jambe ». Lors des combats, la musique se retire généralement derrière son régiment mais lorsque l'affrontement devient trop violent, les gagistes se mettent à l'abri : « le combat devenant général, nous nous retirons sur une hauteur d'où nous pouvions tout voir sans danger »¹⁴. A cet esprit hautain, se joint une manière cabotine d'avisager son rôle, ainsi, le 7 janvier 1790, la compagnie de musique de la Garde Nationale de Bourg décide « qu'à l'avenir la compagnie ne fera musique nulle part avec les musiciens du régiment de chasseurs d'Alsace »¹⁵.

Chez les trompettes et les tambours, cet esprit cabotin se traduit par une certaine forme de délinquance et d'esprit rebelle ; ils sont souvent les âmes des cliques et les premiers à se battre en duel. Toutefois, une forme de solidarité règne entre les trompettes et les tambours et un esprit de coopération s'établit entre ses hommes de même fonction et partageant la même passion. Cela se traduit pour Chevillet, de se battre en duel avec d'autres musiciens du régiment ou d'autres régiments, comme le 9^e régiment d'infanterie de ligne, ou d'avoir la vie sauve par le dévouement de deux trompettes de son régiment à le rechercher et le secourir au soir du 5 juillet à Wagram.

L'ECOLE DE TROMPETTES DE VERSAILLES

Le décret du 14 brumaire an II ordonne le rétablissement d'une école de trompettes à Paris. Son administration est confiée à un officier de cavalerie retraité (avec grade de capitaine), un maréchal des logis (avec grade de maréchal des logis chef) et quatre prévôts. Si le maréchal des logis est chargé de la police de l'école, les prévôts sont chargés de l'instruction des élèves. L'école est capable de recevoir 100 élèves qui sont logés et nourris sur place. Pour devenir élève à l'école des trompettes il faut avoir de 16 à 18 ans. Sous l'Empire, elle est ouverte aux enfants de troupe. L'enseignement y dure deux ans. Dès son admission à l'école chaque élève reçoit la paye d'un cavalier. Sous la Révolution, l'uniforme de l'école est alors l'habit national. Les cadres ont les signes distinctifs de leurs grades et les prévôts ont des épaulettes écarlates. Les élèves, pour se distinguer, portent un médaillon sur lequel est inscrit *Elève de l'école des trompettes*. Le 13 nivôse an VII, l'école est transférée à Versailles et prend la qualification d'Ecole Nationale de musique militaire. Par arrêté du 14 ventôse an XI, elle reprend son précédent titre. En 1810, elle quitte Versailles pour St Germain en Laye, où elle restera jusqu'à son licenciement en 1814 avec l'école spéciale militaire de cavalerie. L'habit change-t-il alors pour s'uniformiser avec celui des élèves de l'école spéciale de cavalerie : casque à la minerve en laiton, habit droit fermé par neuf boutons, poches en long, grenades sur les retroussis et trèfles blancs. Les bottes sont à l'écrayère et le sabre du modèle des dragons. L'instruction comprend des leçons de trompettes mais aussi une formation générale avec de l'écriture, des mathématiques et de l'équitation. Chevillet, y ait incorporé, suivant sa volonté mais sur proposition, à 14 ans : « me voilà donc à Versailles au gré de mes desirs ; c'est alors, mon ami, que je vais avoir du plaisir à te dire combien je suis content ; je suis déjà habillé en uniforme militaire, je monte la garde et suis déjà fier quand je suis en faction, j'emploie bien mon temps et je profite de l'instruction que l'on me donne, j'apprends la musique, à jouer de la clarinette, à sonner la trompette, à lire, à écrire, à user des armes et à monter à cheval »¹⁶. Le service effectué à l'école est similaire à celui d'une compagnie du rang avec la discipline, les punitions, les rapports, les corvées, les inspections et les exercices. L'école fournit ainsi régulièrement des trompettes instruites et cultivées aux régiments, de la ligne aussi bien que de la Garde, tel Louis Guilloitte de Lyon qui s'engage volontairement pour l'école de trompette de Versailles et qui est versé comme trompette des Mameloucks de la Garde où il est présent le 19 février 1812.

L'UNIFORME D'UN TROMPETTE DU 8^e CHASSEURS EN 1809

De 1805 à 1809, Jacques Chevillet, trompette à la compagnie d'élite du 8^e chasseurs, porte plusieurs tenues, qu'il décrit succinctement dans ses mémoires. Nous pouvons toutefois y relever la tenue qu'il porte lors de la campagne de 1809 : colback, gilet et ceinture écharpe de prise sur un officier de hussard autrichien, manteau porté en sautoir et fermé par une ficelle, une veste qu'il ne décrit pas (dolman ?). Il fait mention d'un habit en 1805), pantalon (sans doute un charivari), une paire de botte de prise, une pelisse de prise, un sabre de sous officier de cavalerie légère et une trompette du 4^e hussards. Il porte à Wagram un banderole porte giberne et un porte manteau de prise avec une chemise et un pantalon fantaisie (à l'orientale ?) d'officier des hussards autrichien.

BIBLIOGRAPHIE SUR LES MUSIQUES

- CHEVILLET (Jacques)** : *Ma vie militaire*, Hachette 1906, réédité en 2005, préface par Christophe Bourachot. *Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée*.
- GIRAULT (Philippe)** : *Les campagnes d'un musicien d'état major pendant la République et l'Empire*, Ollendorf 1901.
- LACHOUQUE (Commandant)** : *La garde Impériale*, Quatuor 2001.
- PIGEARD (Alain)** : "1812, une livrée de trompette du 4^e Cheval-léger lanciers" in *Tradition Magazine* N°96.
- PIGEARD (Alain)** : "Un habit de tambour premier Empire" in *Tradition Magazine* N°117.
- PIGEARD (Alain)** : *Dictionnaire de la Grande Armée*, Tallandier 2002.
- PIGEARD (Alain)** : « Les musiques d'infanterie sous l'Empire, 1804-1815 » in *Tradition Magazine* n°123.



VIE DE L'ASSOCIATION

L'association Maréchal Suchet, armée des Alpes a été distinguée à plusieurs reprises ce mois passé : à Marcy sur Anse, pour célébrer Chappe, inventeur du télégraphe et à Lyon, lors des manifestations du bicentenaire de la venue de Napoléon dans la cité rhodanienne en 1805. Les membres du groupe ont, par leur dévouement et leur gentillesse, permis à l'association de se faire admirablement remarquer. Ce mois voit aussi la publication de plusieurs hors série de la Feuille de Route disponibles au siège de l'association, 4 rue Trarieux : le journal de l'expédition de Batavia, du commissaire Cardon de Sandran en 1811 (3 €), les archives du soldat Raquin, de Saône et Loire, servant dans le train d'artillerie (3 €) et l'histoire de la compagnie de réserve de l'Ain (5 €).

BICENTENAIRE DE LA VENUE DE NAPOLEON A LYON

Dans le cadre du bicentenaire de la venue de Napoléon à Lyon, en 1805, la ville se met à l'heure impériale et propose, du 9 avril au 5 juillet 2005, deux expositions extraordinaires au Musée des Tissus et des Arts décoratifs de Lyon ainsi qu'aux Archives Municipales de Lyon. On peut y admirer l'habit offert par la ville de Lyon au 1^{er} Consul, une robe de Marie Louise, des objets du cardinal Fesch, du mobilier impérial, une giberne d'officier du 4^e gardes d'honneur, les documents relatifs à la visite ainsi que de nombreux autres objets. Dans le cadre de ces festivités l'association Maréchal Suchet prépare un hors série de la Feuille de Route consacré aux Gardes d'honneur locales de Mâcon, Bourg en Bresse et Lyon.

¹⁴ GIRAULT (Philippe) : *Les campagnes d'un musicien d'état major pendant la République et l'Empire*, Ollendorf 1901.

¹⁵ Extrait du registre de délibérations de la compagnie de musique de la ville de Bourg, collection de l'autour.

¹⁶ CHEVILLET : *Souvenirs d'un cavalier de la Grande Armée*, 2005.